

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « Finances »

Séance du 14 juin 2010
Séance du 31 mai 2010

3a Budget principal et annexe - compte administratif 2009 et affectation des résultats

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, BARBETTE, M.MACHU, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER

Mme BASMAISON

Mme M'BAYE-DIAO

M SEGUIN

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : M. MONTES

Pouvoir à : M. BOUHLAMANE

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. TAHI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

M. NACHITE

Mme RIFFAULT

M. VARLET

M. CHEURFA

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 34 |

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

1 - Budget Principal

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'**arrêté des comptes** de la collectivité. Cet arrêté permet de dégager :

- le résultat proprement dit (section de fonctionnement) ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser des deux sections.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser, fait ressortir :

- un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes) ;
- ou un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses).



maintenant !

Enfin l'assemblée devra décider de l'affectation du résultat.

1-1 L'arrêté des comptes

| | | DEPENSES | RECETTES |
|--|--|-------------------------------|-------------------------------|
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section de fonctionnement | a 36 492 223.09 | g 40 064 569.17 |
| | Section d'investissement | b 10 909 303.33 | h 9 365 779.95 |
| | | + | + |
| REPORTS DE L'EXERCICE N-1 | Report en section de fonctionnement (002) | c | i 1 000 000.00 |
| | Report en section d'investissement (001) | d 1 850 178.08 | j |
| | | = | = |
| TOTAL (réalisations + reports) | | 49 251 704.50 =a+b+c+d | 50 430 349.12 =g+h+i+j |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 | Section de fonctionnement | e | k |
| | Section d'investissement | f 4 952 323.49 | l 5 667 120.03 |
| | TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1 | =e+f 4 952 323.49 | =k+l 5 667 120.03 |
| RESULTAT CUMULE | Section de fonctionnement | 36 492 223.09 =a+c+e | 41 064 569.17 =g+i+k |
| | Section d'investissement | 17 711 804.90 =b+d+f | 15 032 899.98 =h+j+l |
| | TOTAL CUMULE | 54 204 027.99 =a+b+c+d+e+f | 56 097 469.15 =g+h+i+j+k+l |

1-2 Le solde d'exécution

Le compte administratif 2009, attendu des résultats d'investissement reportés 2008, fait ressortir un besoin de financement (déficit) de la section d'investissement de 3 393 701,46 € (hors restes à réaliser 2009).

Compte tenu des restes à réaliser 2009 qui présentent un différentiel positif de 714 796,54 € (5 667 120,03 € - 4 952 323,49 €), le **besoin de financement** définitif de la section d'investissement s'élève à **2 678 904,92 €** (3 393 701,46 € - 714 796,54 €).

A la section de fonctionnement un **autofinancement brut** (excédent) de **4 572 346,08 €** est constaté

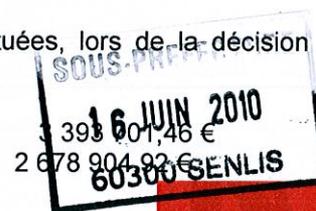
1-3 L'affectation du résultat

Sur les **4 572 346,08 €** d'excédent, 1 893 441,16 € ont déjà été affectés lors du vote du budget primitif 2010. En effet le Conseil Municipal ayant choisi de reprendre une partie du résultat 2009 par anticipation (893 441,16 € en investissement et 1 000 000,00 € en fonctionnement).

Il reste à affecter par conséquent une somme de **2 678 904,92 €**, qui correspond au besoin de financement de la section d'investissement.

A la section d'investissement, les écritures comptables suivantes seront effectuées, lors de la décision modificative « reports et affectation des résultats 2009 ».

- Dépenses article 001 Résultat d'investissement reporté
- Recettes article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés



maintenant !

2 - Budget annexe

Les résultats du compte administratif 2009 du budget annexe de la zone d'activités "La Justice" sont les suivants :

| LIBELLES | SECTION D'INVESTISSEMENT | | SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
|--------------------------|--------------------------|----------------------|---------------------------|----------------------|
| | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| Résultat reporté 2008 | 293 268,64 € | - | - | 274 098,31 € |
| Opérations de l'exercice | <u>665 980,51 €</u> | <u>665 980,51 €</u> | <u>665 980,51 €</u> | <u>680 980,51 €</u> |
| Totaux | 959 249,15 € | 665 980,51 € | 665 980,51 € | 955 078,82 € |
| Résultat de l'exercice | | | | +15 000,00 € |
| Résultat cumulé : | -293 268,64 € | | | +289 098,31 € |

La section d'investissement fait ressortir un besoin de financement de 293 268,64 €.

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 289 098,31 €.

Les écritures comptables suivantes seront effectuées lors d'une décision modificative sur l'exercice 2010 :

• **A la section d'investissement**

· Dépenses article 001 Solde d'exécution déficitaire 293 268,64 €

• **A la section de fonctionnement**

· Recettes article 002 Solde d'exécution excédentaire 289 098,31 €

Il vous est demandé d'approuver les résultats du compte administratif 2009 du budget annexe de la zone d'activités « La Justice » décrits ci-dessus.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, L2121-31, L1612-12,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,
Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 31 mai 2010,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :
M. VILLEMAIN, Maire, ne prend pas part au vote.

Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'adopter le compte administratif 2009 du budget principal et annexe tel que présenté dans le rapport de présentation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 JUIN 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 16/06/10 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

